

## FICHE PEDAGOGIQUE

MAJ 2022

# Prévenir et faire face aux faits de harcèlements moral, sexuel et agissements sexistes

*Depuis plusieurs années, le thème du harcèlement est au cœur de l'actualité juridique. Cette formation vous permettra d'éclaircir les notions de harcèlement moral et sexuel afin de repérer les situations à risque dans votre entreprise et mettre en œuvre un processus de prévention adapté et efficace avec les nouveaux Référents Harcèlement sexuel et agissement sexiste. En tant qu'acteur RH, référents harcèlement, manager, représentant du personnel, vous avez l'obligation de protéger les victimes et de mettre en place les mesures d'action et de prévention : essayons de trouver les clés pour répondre à vos obligations.*

### Contact devis et inscription

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08. [jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

### Public visé

- DRH, RRH, Responsable(s) RH.
- Référent Harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE ou désigné par l'entreprise
- Manager.
- Représentant du Personnel, membre de la CSSCT.

### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

### Objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre ce que recouvrent le harcèlement moral et sexuel et s'approprier le cadre juridique
- Identifier les comportements et situations à risque
- Agir face à une situation de harcèlement en sélectionnant les différentes options envisageables
- Anticiper les risques de harcèlement moral et sexuel en mettant en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques

### Durée : 1 jour – 7 heures

### Dates

Aucune session de formation en INTER programmée

Pour toute demande en INTRA : nous vous rappelons sous 48 heures pour collecter vos besoins et affiner votre demande (choix de la date, modalité présentielle ou distancielle, le lieu, options complémentaires...) et finaliser votre commande.

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

Télécopie : 03.69.63.83.05.

E-mail : [jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

Web : [www.jpccconsultant.fr](http://www.jpccconsultant.fr)

SIRET : 494 578 933 00033

ID TVA : FR76494578933

## Lieu

Aucune formation en INTER programmée

Possibilité de choisir le lieu de formation : dans vos locaux ou un local externe.

## Modalités et délais d'accès

La formation est accessible toute l'année en présentiel.

Elle peut être mise en œuvre en fonction des plannings de chacun dans un délai de 3 à 4 semaines.

## Les méthodes mobilisées

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Utilisation témoignages vidéo
- Remise de supports pédagogiques
- Mise à disposition de ressources pédagogiques

## Le programme pédagogique

### 1. Cerner les phénomènes de harcèlements

- Définir le harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes
- Les obligations légales : s'approprier le cadre juridique
- Différencier ce qui relève du harcèlement et ce qui ne l'est pas
- Les différents acteurs : direction, référents, représentants du personnel, médecin du travail, inspecteur du travail, défenseur des droits, ARACT...

*Travaux pratiques : échanges autour de cas réels. (Utilisation de supports vidéo)*

### 2. Détecter et identifier

- Les signes d'alerte : quels faits observer ?
- Repérer les comportements à risques

*Travaux pratiques : observer les conséquences physiques, psychologiques, comportementales (Utilisation de supports vidéo)*

### 3. Agir en cas de harcèlements déclarés

- Pourquoi réagir : les différents enjeux
- Traiter tous les cas d'allégation de harcèlement
- Protéger les victimes
- Enquêter :
  - Accueillir la parole avec bienveillance et neutralité
  - Recueillir les faits avec objectivité, les preuves, les écrits, les témoignages
  - Rédiger un rapport d'enquête
- Recourir éventuellement à la médiation
- Prendre les mesures adaptées
- Sanctionner
- Orienter vers les personnes ressources

*Travaux pratiques : réagir à la dénonciation de faits de harcèlement, comment procéder en 15 étapes (procédure interne de signalement et traitement des faits de harcèlement)*

## 4. Prévenir le harcèlement au sein de l'entreprise

- La prévention au titre de l'obligation générale en matière de santé et sécurité (évaluation des risques)
- La sensibilisation du personnel aux risques de harcèlement
- L'information spécifique des salariés, des stagiaires, des candidats au recrutement sur le thème du harcèlement sexuel
- Former les membres du CSE
- Former le personnel encadrant
- Négocier un accord d'entreprise
- Mentionner dans le règlement intérieur les dispositions légales et règlementaires
- Elaborer une procédure interne de signalement et traitement des faits de harcèlement

### Travaux pratiques :

- *Réflexions sur une charte de prévention et de gestion du harcèlement.*
- *Les clauses du règlement intérieur*

## 5. Le contentieux

- Le contentieux pénal
- Le contentieux civil devant le conseil de prud'hommes

### Travaux pratiques : état de la jurisprudence récente

## Les modalités d'évaluation

Quiz

Remise d'une attestation de compétences

## Le tarif

350 € par jour par stagiaire en INTER (minimum 3 inscrits pour démarrer une session)

1 000 € par jour en INTRA (jusqu'à 9 personnes)

## Les indicateurs de résultat

## Les avis sur la formation

« *Sujet très intéressant avec plein d'exemples concrets* » Cécile 09/03/2021 Maxéville

« *Clarté du contenu ; richesse des exemples de cas, signes à détecter* » Coralie 09/03/2021 Maxéville

« *Point fort : votre expérience et vos connaissances (situations en entreprises) ; exemples vidéo bien éclairants* » Sandrine 09/03/2021 Maxéville

« *Réactivité pendant la formation ; Expertise/ maîtrise des sujets par l'intervenante* » Nadia RRH 04/05/2021

« *Stage très complet et compréhensible. Les petites vidéos, très bien* » Ali Référent 04/05/2021

« *Les plus : rythme, débats, vidéos, exemples de faits* » Fabienne Référent 04/05/2021

## L'accessibilité aux personnes handicapées

JPC, en tant que centre de formation fait tout son possible pour accueillir les personnes en situations de handicap en :

- s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
- assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne



---

- en prenant en compte le handicap dans le parcours de formation.  
Les déficiences visuelles, auditives, cognitives ... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.  
Le recours à un référent handicap choisi par JPC peut être envisagé, en cas de besoin.

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

Télécopie : 03.69.63.83.05.

E-mail : [jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

Web : [www.jpcconsultant.fr](http://www.jpcconsultant.fr)

SIRET : 494 578 933 00033

ID TVA : FR76494578933